

Nombre de conseillers :

| | | |
|---------------|---|----|
| - En exercice | : | 21 |
| - Présents | : | 15 |
| - Absents | : | / |
| - Représentés | : | 6 |
| - Votants | : | 21 |

Le conseil municipal s'est réuni le 30 Juin 2017, à 20 h 00, en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

Étaient présents :

Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Roland HENTZIEN, Sophie LORMAN, Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS, Adjoint, Gilles PICHARD, Catherine LEROY, Roger LOUËRAT, Christiane MEISART, Jean-Louis VERISSON, Jacques PRIEUR, Jean-Yves LAIGLE, Eléna FUSI/PERRODEAU, Laurence BRETON, Conseillers Municipaux.

Étaient absents représentés : *Jean-Paul DAVIAUD (pouvoir à Roland HENTZIEN), Françoise SEILLÉ (pouvoir à Thierry DUPOUÉ), Gilles LAURENT (pouvoir à Jacques PRIEUR), Béatrice GRELIER (pouvoir à Eléna FUSI/PERRODEAU), Valérie BRIAND/KRÖGER (pouvoir à Martine DUBOIS), Antoine CHIFFOLEAU (pouvoir à Jean-Yves LAIGLE)*

Était absent : /

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) : *Eléna FUSI/PERRODEAU* est nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la modification de l'ordre du jour.

Il souhaite rajouter deux questions non inscrites à l'ordre du jour :

Affaires financières

- Pacte régional pour la ruralité – accompagnement en faveur des écoles : réfection de la couverture et des toits terrasses de l'école (mesure 26)
- Pacte régional pour la ruralité – fond régional pour le développement des communes : construction du pôle périscolaire (FRDC – mesure 35)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter deux questions non inscrites à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance n° 4 du 2 Juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

1.- AFFAIRES FINANCIÈRES

**1.1.- Demande de subvention auprès du Conseil Régional : Pacte régional pour la ruralité
Accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles (mesure 26) : rénovation toiture école publique et construction du pôle enfance**

L'objectif de cette enveloppe est de pouvoir répondre aux besoins des Communes par un soutien financier à la construction ou la rénovation de leur école ainsi qu'aux bâtiments qui y sont liés.

Pour rappel, le conseil municipal, réuni en séance publique le 3 mars 2017, a sollicité deux demandes de subventions, l'une au titre de la mesure 35 (construction du pôle périscolaire) et l'autre au titre de la mesure 26 (réfection de la toiture de l'école publique). Pour le Conseil Régional est opportun de regrouper ces deux dossiers pour une même subvention. Et d'en solliciter une autre concernant la réhabilitation du multi accueil.

Dans l'optique de la rénovation de la toiture de l'école publique et de la construction du pôle enfance, le rapporteur propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional. Le taux indicatif d'intervention, au regard du plan de financement est de 10 % du coût HT ou TTC selon l'éligibilité au FCTVA. Le plafond de subvention par projet s'élève à 100 000 €- Le coût total du projet devra être supérieur à 10 000 € HT ou TTC.

Le coût de l'opération globale est estimé, travaux et honoraires inclus, à 961 745 € HT.

Délibération :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE D'ANNULER les deux délibérations prises par le conseil municipal, réuni en séance publique le 3 mars 2017, portant sur deux demandes de subventions, l'une au titre de la mesure 35 (construction du pôle enfance) et l'autre au titre de la mesure 26 (réfection de la toiture de l'école publique).
- APPROUVE le projet de réhabilitation de la toiture de l'école publique et la création du pôle enfance dont l'activité est étroitement liée à l'école
- SOLLICITE une subvention, la plus élevée possible, au titre du pacte régional pour la ruralité - accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles
- SOLLICITE une dérogation très exceptionnelle afin de pouvoir débiter les travaux au 15 juin 2017,

1.2.- Demande de subvention auprès du Conseil Régional : Pacte régional pour la ruralité - fonds régional de développement des communes (FRDC).

Le rapporteur présente le pacte régional pour la ruralité et son fonds régional de développement des communes. L'objectif de ce fonds est de pouvoir répondre aux besoins d'urgence des Communes, confrontées à la nécessité de réaliser un équipement ou service public de proximité occasionnée par une demande de la population. Il s'agit de soutenir des projets d'intérêt local.

Ce fonds concerne les communes de moins de 5 000 habitants. Le plafond de subvention par projet est fixé à 50 000 €. L'aide régionale est 10 % du coût HT de l'opération. Le coût total du projet devra être supérieur à 10 000 € HT ou TTC.

Le rapporteur rappelle le projet de réhabilitation du multi accueil afin de répondre aux objectifs de la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique (CAF-LA), de mieux accueillir le public en bas âge et leurs parents et d'améliorer les conditions de travail des salariés de la structure.

Le coût de l'opération est estimé à 335 000 € HT.

Délibération :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de réhabilitation du multi accueil et son plan de financement
- SOLLICITE une subvention, la plus élevée possible, au titre du pacte régional pour la ruralité - fonds régional de développement des communes

2.- AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE & JEUNESSE

2.1.- Insertion du projet éducatif de territoire (PEDT) de la commune dans un projet éducatif de territoire intercommunal (PEDTi) porté par la communauté d'agglomération

Au 1er janvier 2017, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, il existe plusieurs Projets Educatifs Territoriaux en cours :

- Un PEDT intercommunal Cœur Pays de Retz qui couvre les communes suivantes :

Cheix en Retz, Chaumes en Retz secteur de Chéméré, Port Saint Père, Rouans, St Hilaire de Chaléons, Ste Pazanne et Vue

- 8 PEDT communaux au niveau des communes suivantes :

Chaumes en Retz secteur d'Arthon en Retz, Chauvé, La Bernerie en Retz, La Plaine sur Mer, Les Moutiers en Retz, Pornic, Préfailles et St Michel Chef Chef

Pour cinq de ces neuf PEDT, la convention partenariale arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2016/2017. De ce fait, il est demandé à ces 5 territoires de procéder à une évaluation de leur PEDT sur la période 2014/2017 et d'élaborer un nouveau projet qui doit être déposé au plus tard pour le 1er septembre 2017.

Par délibération du 2 juin 2017, le conseil municipal de la commune de La Bernerie en Retz a approuvé l'évaluation et le renouvellement du PEDT de la commune.

De plus, étant donné que la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz, qui portait le PEDT intercommunal, a fusionné avec la Communauté de Communes de Pornic pour créer la Communauté d'Agglomération, un nouveau projet, porté par la nouvelle collectivité, doit également être déposé auprès des partenaires.

Afin de répondre à ces différents enjeux, les maires des 14 communes de Pornic Agglo Pays de Retz ont validé, lors du Bureau communautaire du 15/06/2017, le fait de déposer auprès des institutions partenaires (CAF, Inspection Académique, Jeunesse et Sports) un PEDT à l'échelle de Pornic Agglo Pays de Retz pour la période 2017/2020.

Délibération :

Le conseil municipal, par 20 voix et 1 abstention,

- VALIDE le dépôt d'un Projet Educatif Territorial Intercommunal (PEDTI) à l'échelle de Pornic Agglo Pays de Retz dans lequel le projet éducatif de la commune sera inséré
- INDIQUE que l'insertion du PEDT communal dans ce PEDTI conforte l'attribution de fonds de soutien au PEDT communal à partir de septembre 2017

3.- RESSOURCES HUMAINES

3.1.- Convention de mutualisation de la police municipale entre les communes de la Bernerie en Retz et des Moutiers en Retz

Pour répondre au besoin croissant de sécurité, de salubrité et de tranquillité publiques sur la commune des Moutiers en Retz, il apparaît opportun de coordonner et de superviser les missions dévolues à l'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) exerçant sur le territoire de la commune des Moutiers en Retz par le service de la police municipale de la Bernerie en Retz.

Le rapporteur donne lecture à l'assemblée du projet de convention portant mise en commun d'un agent de police municipale et de ses équipements, pour une durée de 4 h hebdomadaire, sur le territoire de la commune des Moutiers en Retz.

Délibération :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention entre les communes de la Bernerie en Retz et des Moutiers en Retz.
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

4.- D.I.A.

| Numéro | Vendeur | Adresse | Parcelle | Date de renonciation DPU |
|--------|--|------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| 17-49 | ADRET Jeanine SCHNEIDER Georges Emmanuel | 42 rue des carrés | AL 801/802/803/870/874 | 30/05/17 |
| 17-50 | CTS RICHARD | impasse Redois | AK 193 | 30/05/17 |
| 17-51 | PICHERY Thérèse | 3 impasse du Bardonneau | AL 932 | 30/05/17 |
| 17-52 | CTS GADET | 3 impasse des peupliers | AX 122 | 30/05/17 |
| 17-53 | THUREAU Bernard | 1 avenue du Rocher Vert | AL 281/282 | 01/06/17 |
| 17-54 | CHAILLEUX Marcel | 42 rue Georges Clémenceau | AH 155 | 12/06/17 |
| 17-55 | ROCHARD - AUGEREAU | 5 impasse de la Falaise | AD 570 | 12/06/17 |
| 17-56 | LEHEE Serge | 12 rue du Port Royal | AM 898 | 20/06/17 |
| 17-57 | SCI HAUROGNE | 11 rue Jean du Plessis | AH 1274/1289/1287/759 | 20/06/17 |
| 17-58 | REDON François | 2 rue Auguste Métiveau | AL 71 | 20/06/17 |
| 17-59 | MAYOU Micheline | Rue des Carrés | AL 333/334/335 | 20/06/17 |
| 17-60 | BRETON Marc | rue du Docteur Richelot | AD 615 | 20/06/17 |

| | | | | |
|-------|-------------------------|------------------------|------------------|----------|
| 17-61 | RENAUD Marie | 95 bis rue de Pornic | AB 45/325 | 22/06/17 |
| 17-62 | VIABILIS AMENAGEMENT | 13 rue des Oiseaux | AS 319 | 29/06/17 |
| 17-63 | CTS HESNAULT | 5 impasse de la Grange | AX 485 | 29/06/17 |
| 17-64 | BLANCHARD Nicole | rue des Grands Prés | AO 141 | 29/06/17 |
| 17-65 | DOUSSET Jean-Pierre | 42 rue de la Jaginière | AP 171/324p/330p | 29/06/17 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 3 Juillet 2017

Le Maire,

Thierry DUPOUE

Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 4 Juillet 2017

Le Maire,

Thierry DUPOUÉ